

Passer le C.S.A.U, avec son Chien de Canaan

Quels sont les objectifs du C.S.A.U ?

Le C.S.A.U est un Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation.

Il a été mis en place à partir du 1er avril 1999 par la Commission Nationale des Chiens de Berger et de Garde de la Société Centrale Canine, également appelée C.U.N pour Commission d'Utilisation Nationale.

Ce certificat a pour but de s'assurer de la sociabilité du chien et du contrôle exercé sur ce dernier par son maître. Ce contrôle est recherché pour répondre aux exigences du législateur et du public, principalement en terme de sécurité, et améliorer l'image du chien dans notre société.

C'est aussi une épreuve probatoire avant le 1er échelon :

- des épreuves d'utilisation comme l'obéissance, le pistage... par exemple
- des tests d'aptitude au travail de défense
- des sélections des clubs de races soumises au travail. Par exemple, le C.S.A.U est obligatoire pour obtenir la cotation « Confirmé 1^{er} choix » chez certaines races.

L'examen d'obtention du C.S.A.U se pratique sur les terrains d'entraînement des associations affiliées d'éducation et d'utilisation, ainsi que sur les terrains des manifestations de sélection des clubs de race, avant le concours ou lors de séances spéciales.

Il est jugé par l'ensemble des juges de travail des disciplines gérées par la CUN (stagiaires et qualifiés) ainsi que par les juges d'utilisation des chiens de troupeaux.

Théoriquement, il n'est pas nécessaire de faire partie d'un club d'éducation ni d'être en possession d'un carnet de travail et d'une licence pour l'obtenir. Le chien peut être inscrit pour passer le C.S.A.U dans le cadre de certaines expositions CACIB.

A qui s'adresse-t-il ?

Ce certificat est ouvert à tous les chiens, inscrits ou non au LOF, et âgés de 12 mois au moins. Les chiens de catégorie I ne sont pas autorisés à le passer

Nous l'avons vu, il est obligatoire lors de la confirmation pour certaines races et pour la pratique de certaines disciplines sportives.

Mais le C.S.A.U atteste également que votre chien et vous-même êtes « socialement corrects », preuve à l'appui. Concernant le Chien de Canaan, le travail de préparation à cet examen ne pourra qu'améliorer sa sociabilité.

En quoi consiste-t-il ?

Les exercices suivants sont effectués en terrain clos.

Contrôle du chien :

- Marche en laisse : le chien doit effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Passage dans un groupe laisse molle.
- Absence du maître : le maître doit pouvoir laisser son chien en une place, dans la position de son choix, s'absenter et retrouver son chien au même lieu (dans un rayon de 1,50 m) après 30 secondes. Pendant l'absence, le maître sera hors de la vue de son chien.
- Rappel : le chien immobilisé dans la position au choix du propriétaire, à une vingtaine de mètres, devra revenir au pied de son maître, dans un délai de 15 secondes, sur rappel simple et ce dans un rayon de 2 m.

Sociabilité :

- Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître
- Absence de réaction négative lorsque le chien est tenu en laisse par- un étranger en présence et en son absence de son maître
- Attitude au contact par une personne étrangère en présence de son maître (Contrôle du tatouage, en pratique). *Un léger recul est toléré.*
- Pas de mauvaise réaction de l'animal, autre que la surprise, aux bruits (en présence et en l'absence du maître). Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres. *Pas de coup de feu.*
- Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 m entre les deux chiens).

L'attention du juge sera particulièrement portée sur la stabilité et la sociabilité du chien.

Résultats :



Le chien est jugé **APTE** ou est **AJOURNE** (*dans ce cas, il pourra repasser l'épreuve ultérieurement*)

Dans le cas où il est jugé apte, un diplôme est remis le jour de l'examen au propriétaire du chien moyennant le règlement du prix de l'engagement à l'épreuve (une quinzaine d'Euros).

Le propriétaire reçoit quelques temps plus tard de la part la S.C.C son certificat au format d'une carte de crédit. L'attestation mentionne :

- Le nom du chien
- La race du chien
- Le N° de tatouage – le N° LOF
- Le nom et l'adresse du propriétaire

Préparation :

Le plus simple et le plus efficace pour préparer le C.S.A.U est de s'inscrire dans un Club Canin d'Education. Outre l'intérêt général d'une telle démarche (développement d'une relation coopérative entre le maître et le chien, travail de la sociabilité qui n'est pas un luxe, loin de là, pour un Chien de Canaan), il se trouve que les éducateurs font passer régulièrement des tests d'évaluation aux chiens et aux maîtres et que ces tests portent sur le même type d'exercices que ceux que l'on doit effectuer pour le C.S.A.U.

Notre expérience :

Nous avons passé le C.S.A.U avec notre chien de Canaan après environ un an de cours d'éducation.

Par rapport au programme énoncé ci-dessus :

- Il n'y a pas eu à faire de croisement avec un autre chien tenu en laisse. Cela n'aurait fort probablement pas posé de problème puisqu'en club d'éducation, les chiens se croisent parfois à 50 cm.
- Lors du rappel, notre chien est bien revenu, quoiqu'il ait anticipé légèrement l'ordre. Cependant, en bon Canaan, il était prêt, une fois dépassé son maître, à continuer sa course et aller faire une petite visite du terrain. Dans ce cas, le truc est de faire un petit rappel supplémentaire (discret) lorsque le chien arrive à hauteur, et ça marche... !
- Le bruit était simulé avec une bouteille en plastique frappée sur un arbre, assez loin du chien, en fait. Ce test a été fait en présence du maître uniquement et n'a pas posé de soucis.
- Le point le plus délicat était de confier le chien en laisse à un étranger en l'absence de son maître. En effet, quelques tests préliminaires au club n'avaient pas franchement été très concluants, le chien de Canaan étant un chien méfiant de nature. Finalement, tout s'est bien passé car cela n'a pas duré trop longtemps.

Tous les autres exercices ont été réalisés parfaitement. Le chien et le maître ont été jugés aptes.

Suggestions

Si vous avez l'intention de passer le brevet d'Obéissance, nous vous conseillons de passer le CSAU et le brevet le même jour. Le contenu des deux épreuves diffère assez peu (marche sans laisse, absence une minute, saut aller-retour, rigueur et précision en plus dans le cas du brevet, sociabilité en plus dans le cas du C.S.A.U). L'organisation des compétitions est prévue dans ce sens : les premiers examens passés sont toujours les C.S.A.U.

Isabelle Demortain

Propriétaire de Scott du Granit Noir